

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-074- Convention de financement 2022- Oméga MS/MSI

La ville via la politique de la ville hors contrat de ville- développe des actions d'animation de la commune et de médiation. Ainsi, elle finance les actions des médiateurs d'OMEGA. La présente délibération propose la convention cadre pour l'année 2022, encadrant le versement d'une somme de 45 000€ à OMEGA pour la présence d'agents de médiation sociale et interculturelle sur le territoire communal.

La Ville participe à la mise en œuvre des projets Politique de la Ville et à l'accompagnement des acteurs locaux, notamment associatifs, par un soutien en ingénierie de projet et/ou financier dans la réalisation d'action(s) répondant aux objectifs du Contrat de Ville.

Ainsi, la commune souhaite s'appuyer sur l'expertise d'OMEGA dans la poursuite des objectifs fixés en ce sens. A ce titre, une subvention est allouée à la structure.

En contrepartie, OMEGA s'engage, selon le principe du mode projet, à poursuivre les objectifs énoncés ci-dessous, aux moyens de missions fléchées. Les résultats sont par ailleurs évalués sur la durée complète de la convention.

L'action des agents de médiation sociale et de médiation interculturelle a pour objectif de concourir, par leur place et leur posture, à la mise en œuvre des objectifs généraux du contrat de ville, notamment :

- Besoin de présence d'adultes de référence sur l'espace public pour tisser du lien social avec la population
- Coordonner et développer des actions œuvrant en faveur de l'apaisement des tensions dans un souci d'amélioration du cadre de vie
- Avoir une attention particulière sur le suivi des conflits potentiels inhérents au parc d'habitat collectif.

La présente délibération concerne la convention qui encadre l'attribution des 45 000€ (10 000€ pour la médiation sociale et interculturelle & 35 000€ pour la médiation sociale renforcée).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – M. BONNEFOND et M. JEGOU ne prenant pas part au vote- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement OMEGA pour la présence d'agents de médiation sociale et interculturelle sur le territoire communal ainsi que tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,


François NEBOUT